

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
N° 2023-06-06

Date de convocation : 20 juin 2023	VOTES
Nombre de membres en exercice : 7	Pour : 5
Nombre de membres présents : 5	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 5	Abstention : 0

Le **vingt-trois juin 2023**, Le Conseil Municipal de SANSAN, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de : M. SONILHAC Jacques, Maire.

Présents : Nathalie ADREY, Stéphanie CLEMENTE, Jean-Marc FLOURETTE, Thierry GARROS, Jacques SONILHAC

**Procurations** : néant

**Absents** : néant

**Excusés** : Hélène BARBOT et Nicolas DUROU

**Secrétaire de séance élue** : Nathalie ADREY

**Objet** : Désignation du coordinateur communal pour le recensement 2024

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'INSEE en date du 14 juin pour la préparation de la campagne de recensement qui se déroulera en début d'année 2024.

Pour cela, il s'avère nécessaire de nommer un coordinateur communal qui aura la charge de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement de la population.

Monsieur le Maire propose de nommer Nathalie MULLER, secrétaire de mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la nomination de Madame Nathalie MULLER en tant que coordinateur communal pour la prochaine campagne de recensement de la population.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an susdit.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Jacques SONILHAC

Transmis à la Sous-Préfecture  
Et certifié exécutoire le 26 juin 2023

COURRIER ARRIVEE LE

29 JUIN 2023

Sous-Préfecture de MIRANDE

